



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE
Kabalarska 31-35 - 11000 Belgrade -
SERBIE

Tél. : 00.381.11 369 17 62 / Fax : 00.381.11
265 30 99 |

site: www.efb.rs | e-mail: efb.admi@efb.rs |
facebook : <http://www.facebook.com/francuskaskola>

ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**Compte rendu du Conseil de gestion numéro 2
du jeudi 01/10/20
Réunion en présentiel salle 9C01**

Liste des présents :

Membres avec voix délibérative :

- M. François ALLAIN, personne qualifiée, Président,
- M. Kevin BOJIC, représentant des personnels, membre élu
- Mme Julie HEAM, parent élue, Secrétaire,
- Mme Sandra VOJVODIC, parent élu, Secrétaire adjointe,
- M. Vuko DRAGASEVIC, parent élu,
- M. Paul PRESSET, parent élu,
- M. Etienne DELAIGUE, parent élu, Trésorier,
- Mme Nathalie ROGON, Vice-Présidente,
- M. Roland JANKOVIC, parent élu

Membres avec voix consultative :

- M. Manuel BOUARD, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- Mme Nathalie GUERGUINOV, Directrice de l'École Française de Belgrade,
- M. MARTINOVIC, Directeur exécutif,
- Mme Christine CHOURRE, Provisure de l'École Française de Belgrade
- Mme BOURGIN, Consule,

Excusés :

- M. Julien ICHE, parent élu, Trésorier adjoint, donne procuration à Etienne DELAIGUE
- M. Radoje MARIC, parent élu, donne procuration à Vuko DRAGASEVIC

Voix exprimable en début de session : 11

Mot du président :

Le président ouvre la séance en précisant que cette séance a un ordre du jour chargé, qu'il convient d'étudier avec attention. La séance débute à 17 h 20.

I/ Adoption des PV 11, 12 et 13

Il est demandé aux membres du Conseil de gestion de confirmer l'adoption des PV des trois dernières réunions, bien que les deux premiers aient été envoyés pour adoption par vote électronique :

A/ Concernant le PV du conseil de gestion numéro 11 en date du 23 juin 2020

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

Le PV numéro 11 est adopté

B/ Concernant le PV du conseil de gestion numéro 12 en date du 09 juillet 2020

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 5

Le PV numéro 12 est adopté

C/ Concernant le PV numéro 01 en date du 03 septembre 2020

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 3

Contre :

Abstention : 3

Le PV numéro 13 est adopté

II/ Rappel des informations et décisions soumises au vote électronique pendant la période intersession

A/ Demande de congés sans solde de Mme Gavrilovic

Un courrier électronique a été adressé au CG concernant une demande de congés sans solde de la part de Mme Gavrilovic pour une durée d'un an. Mme Chourré a sollicité un vote pour cette demande.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 1

Contre : 8

Abstention : 2

La demande de congés sans solde de Mme Gavrilovic est rejetée

B/ Remplacement de M. Paitreault

De longs échanges ont eu lieu par mail entre les membres du CG concernant le remplacement de M. Paitreault. Mme Chourré et Mme Guerginov nous ont fait part de leur souhait de proposer le poste en CDD à M. Bojic, dont l'expérience et le profil étaient les plus pertinents par rapport au poste. Il s'agissait dans un premier temps d'une information.

Il a par ailleurs été rappelé que M. Paitreault récupèrera son poste à l'issue de son congé sans solde, comme cela a été approuvé par un précédent CG. Cependant, la législation serbe a nécessité dans un premier temps une rupture de contrat conventionnelle. Il s'agit d'une obligation administrative et non pas d'une volonté du CG d'aller contre une décision préalablement prise.

Il est précisé par Mme BOURGIN que l'école doit par ailleurs vérifier les statuts de tous les employés en contrat local et s'assurer pour les ressortissants non serbes de la régularité de leur situation.

Afin de régulariser la situation de M. Paitreault, face aux engagements pris, un contrat d'embauche va être préparé.

Les membres du CG se mettent d'accord sur la nécessité d'un vote concernant le remplacement de M. Paitreault par Monsieur Bojic dans la mesure où il s'agit d'un nouveau contrat, à durée déterminée.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 10

Contre : /

Abstention : 1

Un contrat est proposé à M. Bojic

C/ Remplacement de M.Bojic

Vote électronique le 23 septembre à l'initiative de Mme Chourré concernant le remplacement de M. Bojic pour le poste d'assistant d'éducation pour le second degré. Candidature proposée : Uros Luzaic.

Sur 11 voix exprimables, seules 9 ont été reçues, toutes positives.

Décision du comité de gestion :

Votants : 9

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Un contrat est proposé à M. Luzaic

D/ Débats

Cet échange a permis d'évoquer la nécessaire souplesse quant aux remplacements du personnel de l'établissement, afin de pouvoir recruter rapidement, sur les postes vacants, des candidats de qualité.

L'exemple est cité de l'annonce très tardive du non-renouvellement de deux postes d'enseignants qui a conduit la direction de l'établissement à prendre des décisions pendant les vacances afin pouvoir accueillir des enseignants compétents à la rentrée.

La question est posée de savoir si la direction est en mesure de proposer aux candidats une embauche et qui serait soumise au vote électronique des membres du CG lors de la réunion suivante.

Après débats, et bien que les membres du CG conviennent que la gestion des ressources humaines de l'établissement nécessite une certaine souplesse, il est précisé que la Direction doit soumettre au CG les propositions d'embauche, quelle qu'en soit la raison, par voie électronique en cas d'urgence, pour que le CG valide ces embauches de manière formelle.

En attendant, et compte tenu de la situation exceptionnelle rencontrée par l'école et les difficultés rencontrées, le CG valide l'embauche des personnels suivants en CDD ou CDI suivant les cas :

Milenkovic	Marija	Prof d'anglais
Vasiljevic	Janko	Prof de musique
Gavrilovic	Maja	Assistante vie scolaire 2nd degré
Gojakovic	Olja	Prof de lettres
Ilic	Suzana	Prof de serbe

E/ Principe de la gratuité de la garderie dans le cadre de la mise en place du protocole d'accueil numéro 2

Le 25 septembre, les membres du CG ont reçu une communication électronique de Mme Chourré concernant le principe de gratuité de la garderie proposé aux familles afin de les accompagner dans le cadre des conditions particulières d'accueil liées à l'épidémie Covid-19.

Ce point a été accepté et validé par le CG.

Une discussion s'en suit sur les critères d'admission et de priorité au sein de la garderie, compte tenu du nombre de places limité. Une communication en ce sens a été effectuée auprès des parents. Le retour sur la mise en place de cette garderie est positif.

III/ Point de situation sur l'organisation et le fonctionnement de l'école

A/ Point sur la mise en œuvre du nouveau protocole d'accueil

Mme la Provisseure présente les modalités du nouveau protocole et rappelle les obligations de distanciation (1,50 m) et du nombre d'enfants pouvant être accueillis en même temps (15) qui sont les 2 contraintes qui pèsent le plus fort sur ce protocole.

Ce nouveau protocole permet une évolution : prise en charge à temps plein des élèves de CP et de seconde (avec une décharge), garderie, cantine pour les élèves accueillis à temps plein et pour les personnels.

Par souci d'équité, un changement des groupes a été mis en place, permettant aux groupes du matin de passer l'après-midi et inversement. Une possibilité est laissée aux familles de demander à ce que leur(s) enfant(s) soit maintenu dans son groupe lorsque l'organisation familiale le nécessite.

Mme Guerguinov précise que le retour des familles est plutôt positif sur le point du changement de groupe, malgré quelques demandes de certaines souhaitant garder leur organisation.

D'une manière générale la perception des parents est modérée. Tout le monde est las et frustré des contraintes liées à la situation sanitaire et l'objectif de toute l'équipe est d'aller vers une amélioration des capacités d'accueil, une optimisation de l'enseignement et de satisfaire au maximum de nos possibilités, l'ensemble de la communauté de l'EFB.

Ce qui amène à la problématique du nombre d'enfants que l'école peut accueillir, non seulement en temps de crise, mais également en temps normal. Mme Chourré rappelle la demande formelle de l'ambassade de ne plus utiliser les salles de sous-sol de l'école, ce qui ne sera véritablement effectif que lorsque nous aurons de nouveaux espaces à disposition.

B/ Point sur les capacités d'accueil et perspectives

Situation actuelle :

M. Martinovic présente la situation actuelle :

- Le projet d'installation d'Algecos dans l'enceinte de l'école a été refusé par DIPOS, c'est donc une voie abandonnée en l'état
- Il est impossible d'utiliser les 7 salles en sous-sol

Pour autant, des solutions et perspectives sont en cours d'étude pour augmenter les capacités d'accueil :

Des contacts ont été établis avec la faculté de Sciences située à proximité de l'EFB qui disposerait d'un espace suffisamment pertinent pour y installer des Algecos, à savoir 4 containers de 50 m² qui permettraient l'accueil de 15 à 25 élèves par salle. Il s'agirait d'une location du terrain, et les négociations sont en cours avec la direction de la faculté.

Par ailleurs, une autre piste est à envisager s'agissant des locaux autrefois utilisés par l'école allemande (à Senjac) qui sont disponibles, ce qui permettrait d'agrandir l'école en procédant à une réorganisation des différentes sections (maternelles, primaires).

Concernant cette dernière perspective, à laquelle l'Ambassade est pleinement associée, il est toutefois important de préciser que s'il est normal de se projeter sur un futur proche, il faut garder à l'esprit et rester attentifs à l'évolution de la crise sur le territoire.

La direction précise que des tentes sont en cours d'installation dans la cour du primaire pour permettre l'accueil de la garderie. Elles font chacune 25 m², disposent de plancher et moquettes, de chauffage. À terme, l'école disposera de 6 salles de garderie pour le primaire, permettant un effectif de 80 à 90 élèves.

=> Pour conclure, si ces trois solutions fonctionnent, il serait possible d'augmenter considérablement les capacités d'accueil de l'école.

C/ Ressources humaines

Proposition d'embauche d'un nouveau contrat civique avec des compétences en informatique pour assister les équipes, notamment les opérations de maintenance courante, mais également dans l'éventualité d'un retour à un enseignement à distance. Outre ces deux missions principales, ce personnel serait également en renfort dans la prise en charge des élèves, à l'instar des deux autres recrutés sous le même statut. Il est noté par ailleurs que l'impact budgétaire est très minime.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Résultat : Le CG valide la proposition d'embauche d'un troisième contrat civique.

D/ Mise à jour sur les impayés et situation financière

M. Martinovic indique que la situation des impayés est en nette amélioration comparée à l'année dernière puisqu'on peut constater une baisse de 36 % des dettes à plus de 120 jours, tant en volume qu'en nombre de familles concernées.

IV/ Point sur les commissions

A/ Commission Immobilier

M. Martinovic reprend les différentes options possibles dans le cadre de ce projet :

- L'achat d'un terrain avec construction : une solution viable, mais compliquée en l'état actuel des prix et des terrains disponibles dans un rayon proche. Des pistes sont cependant étudiées.
- L'achat d'un terrain plus grand, plus éloigné, donc moins cher qui permettrait en plus d'une construction de louer des locaux, voire revendre une partie du terrain.
- Une option collaborative, à savoir la location à long terme de locaux adaptés dans le cadre d'un projet de construction d'un complexe.

B/ Commission statuts et passage entité serbe

La commission Statuts et passage à l'entité serbe s'est réunie à plusieurs reprises. Un document reprenant les avancées et travaux a été transmis au CG pour étude. Ce document de synthèse présente au CG les informations suivantes.

Contexte : Dans l'objectif du passage de l'EFB en entité serbe, anticipant l'accord intergouvernemental entre la France et la Serbie signé lors de la visite du président Macron en juillet 2019, des statuts de droit local ont été rédigés et votés en AGE en 2018 (approuvé à 59,5 %). Les reports d'un an de ladite visite et par conséquent de la signature de cet accord, prévus à l'origine en 2018, ont eu des conséquences sur le calendrier initialement établi pour la création d'une entité serbe pour l'EFB. En effet, ces reports ont empêché le dépôt des statuts pour la création de cette entité locale dans les délais imposés par la législation serbe.

Plusieurs réunions de la commission en charge de ce travail se sont tenues entre fin 2019 et 2020. Le groupe de travail a retravaillé sur le sujet avec un cabinet d'avocat qui a émis un certain nombre de recommandations, notamment celle de munir la future entité d'un Conseil de Surveillance.

Les statuts ont été régulièrement votés et adoptés en 2018, et l'article 36 du chapitre IX est ainsi libellé :

« Afin que les activités se déroulent avec plus de succès et que le Plan d'action de l'Établissement soit mieux respecté, l'Établissement peut former de divers organes professionnels et autres.

Ces organes sont créés conformément aux normes en vigueur pour l'organisation de l'enseignement préscolaire, élémentaire et secondaire en France et au règlement contraignant de la République de Serbie.

L'Établissement définira l'organisation et le travail des organes professionnels et autres par des actes généraux. »

Cette disposition autorise que le conseil de surveillance soit mis en place par une décision prise en CG et annexée aux statuts régulièrement votés pour enregistrement.

Dans cette optique, une confirmation des statuts en AGO permettrait leur dépôt dans des délais raisonnables conformément aux souhaits de l'Ambassade et l'enregistrement de la structure comme entité serbe dans les plus brefs délais.

Les membres du CG ont reçu la proposition d'annexe aux statuts permettant la création du Conseil de surveillance. En parallèle, une demande a été faite auprès des avocats pour valider la conformité de la démarche et de cette annexe aux statuts.

Il est demandé aux membres du CG de se positionner et de voter sur trois questions principales, sous réserve de la réponse des avocats attendue dans les jours à venir :

Question 1 : Êtes-vous d'accord pour la constitution d'un Conseil de surveillance conformément à l'article 36 du chapitre IX des statuts votés en AG de la nouvelle entité ?

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 1

Résultat : Le Conseil de gestion valide le principe de la création d'un Conseil de surveillance au sein de la nouvelle entité serbe

Question 2: Validez-vous le contenu de l'annexe proposé concernant la constitution, l'organisation et le fonctionnement du Conseil de surveillance tel qu'il vous a été présenté par la commission ?

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 4

Résultat : Le contenu de l'annexe tel que présenté par la commission est accepté (sous couvert de modifications imposées par les avocats ?)

Question 3: Compte tenu du vote régulier des statuts de la nouvelle entité serbe, de l'accord intergouvernemental signé le 15/07/2019 et de sa publication dans les journaux officiels de la République de Serbie et de la République Française (respectivement le 26/02/2020 et le 03/07/2020) êtes-vous d'accord pour faire voter en AGO le principe du dépôt des statuts précédemment adoptés en 2018 en vue de permettre l'enregistrement de l'école auprès des autorités serbes ?

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Résultat : Le principe du dépôt à l'AGO, des statuts précédemment adoptés en 2018 pour l'enregistrement de l'école auprès des autorités serbes est adopté, sous réserve de la validation de la procédure par les avocats.

V/ Organisation de l'AGO du 15 octobre 2020

Confirmation de l'organisation de l'AGO le 15 octobre à 18 h. Demande est faite aux membres du CG de se porter volontaires pour être assesseur pour les élections, dépouillement, et autres formalités administratives.

Mesdames VOJVODIC et HEAM, ainsi que Messieurs BOJIC et MARTINOVIC se proposent pour être assesseurs.

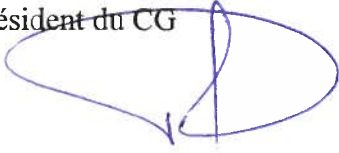
VI/ Questions diverses

Le Président du CG souhaite ouvrir une discussion sur la question de la communication de l'EFB vis-à-vis des membres de l'association et invite les membres du CG à réfléchir sur la manière dont il serait possible de l'optimiser et de la rendre plus attractive, via des réseaux

sociaux par exemple. Un sujet qui pourra faire l'objet d'une discussion future lors d'une prochaine réunion.

La réunion prend fin à 19 h 30

François Allain,
Président du CG



Julie HEAM,
Secrétaire du CG

